Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 27.08.19
Scanné le

19_PET_034

~~PÉTITION~~ POUR LE RETOUR EN SUISSE DE LA FAMILLE D.

La famille D. (les parents, 3 enfants de 2, 4 et 7 ans, ainsi que les grands-parents) ont été renvoyés en Géorgie par vol spécial le 16 avril 2019, après presque 8 ans de séjour en Suisse.

En 2011, ils avaient demandé l'asile en Suisse en raison de risques pour leurs vies suite à un mariage hors caste dans leur communauté Yézidi. Le père a dû fuir car sa vie ainsi que celle de sa femme étaient menacées. Enceinte de huit mois, la mère a été battue et a perdu son enfant, son mari a échappé de peu à la mort grâce à l'intervention de tiers.

Les autorités suisses ont prononcé plusieurs fois des avis négatifs face à leur demande d'asile et aux multiples demandes de réexamen qui mettaient en valeur les aspects médicaux.

Ce renvoi violent a été effectué malgré les avis médicaux confirmant que les deux parents n'étaient pas en état d'être renvoyés, étant les deux dans un état anxio-dépressif « Nous ne pouvons exclure un passage à l'acte suicidaire en cas de renvoi ». Le fils aîné a été diagnostiqué autiste. Sa prise en charge thérapeutique à Leysin lui a permis de progresser au point de suivre la 3ème année à l'école publique. Le rapport médical atteste qu'il est vulnérable, gravement déstabilisé par les changements et qu'il court un grave risque de décompensation sans continuité dans sa prise en charge. Malgré ces avis médicaux et un passage de la mère à l'hôpital juste quelques jours plus tôt, ils ont été renvoyés en Géorgie.

Le 16 avril au matin, après que la Police ait enfoncée la porte, le père s'est tailladé profondément les avant-bras qui saignaient abondamment. Son épouse se débattait en criant, elle essayait de résister face à une multitude de policiers. Les enfants étaient en pleurs. La Maman, en pyjama, s'est vue ligotée aux pieds et aux mains et mettre un masque sur la tête. Le père à été ligoté dans l'ambulance, se plaignant fortement de douleurs aux bras et ce n'est qu'à Genève que quelques points de suture lui ont été faits, alors qu'il en aurait eu besoin de bien plus. Dans l'appartement, les policiers ont rempli les valises à la va-vite, saisissant ce qui leur tombait sous la main. A Genève un avion spécial les attendait ainsi qu'une autre famille de 4 personnes à destination de la Géorgie. Tout le reste du Boeing était rempli par des policiers.[1]

Arrivés sur place, ils n'ont pas de logement régulier et les plaies du père sont infectées. Ils ont consulté plusieurs institutions sur place pour poursuivre le traitement du fils autiste, mais les soins leur sont refusés, sous prétexte qu'il ne parle pas la langue du pays. Il est complètement perturbé, ne parle pas, ne mange pas et se cache sous la table. Nous sommes très inquiets pour la situation actuelle de détresse de la famille.

Nous dénonçons cette violence envers cette famille et craignons pour le bien-être de des enfants comme des parents. Il s'agit d'une violation des articles 3 et 23 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant de l'ONU.

Nous soussigné-e-s, demandons au Grand Conseil du canton de Vaud et le Conseil d'Etat Vaudois qu'ils fassent toutes les démarches nécessaires pour le retour de cette famille en Suisse et pour l'attribution d'un permis de séjour stable.

Nom et Prénom	Adresse	Signature

Pétition à renvoyer avant le 25 mai 2018, même partiellement remplie, à: Nicolas Vaudroz
Ch. de Morex 3, 1854 Leysin